

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

SIAEP DE PRENOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE -
VERDES - CHARSONVILLE - OUZOUEUR LE MARCHÉ

NUMÉRO SIRET :

25410198300016

INTITULÉ DU PROJET :

Création de surpresseurs au château d'eau de l'Ormeteau afin de rendre
conforme la défense incendie - commune déléguée de Prénouvellon -
Commune de Beauce la Romaine

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	4 550,00 €
études	0,00 €
travaux de VRD	0,00 €
travaux (détailler par postes insérer des lignes si besoins)	100 000,00 €
Fourniture et pose de 4 surpresseurs	70 000,00 €
Raccordement au réseau d'eau potable et à la télégestion existante	20 000,00 €
frais divers	0,00 €
autres dépenses	0,00 €
imprévus (10 % maximum)	10 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	104 550,00 €

	H.T.	Taux de financement	DATE jj/mm/aaaa	DEMANDE	OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES					
DETR/DSIL	52 275,00 €	50,0%	06/12/2023		
Fonds vert		0,0%			
FNADT	0,00 €	0,0%			
Agence nationale du sport		0,0%			
Culture DRAC	0,00 €	0,0%			
ADEME		0,0%			
Agence de l'Eau		0,0%			
Autre aide de l'État à préciser		0,0%			
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €	0,0%			
Conseil départemental DSR		0,0%			
Conseil départemental autres	0,00 €	0,0%			
Conseil départemental amendes de police		0,0%			
Conseil régional CRST	0,00 €	0,0%			
Fonds de concours		0,0%			
Autre collectivité à préciser		0,0%			
		0,0%			
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>					
Sous-total aides publiques	52 275,00 €	50,00 %			

**Vous ne devez pas dépasser
80%**

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	52 275,00 €
Emprunt	
Crédit bail ou autres	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	
Total autofinancement	52 275,00 €

50,00 %

Total Financement H.T.	104 550,00 €
-----------------------------------	---------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à :

Le :

Signature (nom et qualité) et cachet